

COMPILATION DE DOCUMENTS SUR LES UNITÉS DE MESURES UTILISÉES PENDANT L'ANCIEN RÉGIME

• Poids et mesures sous l'Ancien Régime

Par Bernard Dion, le jeudi 4 février 2010

Le système métrique est né pendant la Révolution. Le 8 mai 1790, l'Assemblée nationale décide de créer un système de mesures décimal aux caractéristiques stables, uniformes et simples. La première unité de base choisie fut le pendule battant la seconde. Le 30 mars 1791, l'Assemblée fixe la mesure du mètre au 10.000.000^e de la distance comprise entre le Pôle nord et l'Équateur. Le 7 avril 1795 (18 germinal An III) un décret de la Convention la pérennise...

A Loubillé, tant en 1815 qu'en 1856, la surface d'une terre labourable – actes notariés – s'exprime encore en sillons. Avec le temps, le notaire précise en ares. Notons que les hectares ne sont pas encore au programme, la surface des parcelles ne dépassant guère 20 ou 30 ares.

En 1857, à Villefagnan, Pierre Fragnaud utilise dans son livre de compte les anciennes mesures. Si les sommes sont en franc, le vin est encore estimé en veltes – ai vendu à M. Joubert, 47 veltes de vin rouge – mais aussi en litres, le pain en livres, la laine en livres, la toile en mètres, les lattes pour la couverture des maisons en brasses.

Le capharnaüm des mesures

Les mesures (longueur, surface, masse et volumes) étaient différentes en Angoumois, Poitou et Saintonge. Pour Loubillé, pas facile de faire commune mesure, car la paroisse relève de deux sénéchaussées (Saint-Jean-d'Angély et Angoulême). Et la mesure de Chef-Boutonne est très employée selon les actes.

Pour faciliter les choses, les notaires partagent parfois la terre en sillons entre les bénéficiaires d'un héritage. Pas facile donc d'arpenter ce sujet. Pour faire simple, nous allons nous contenter d'énumérer ces mesures anciennes. Précisons que la boisselée (superficie) correspondait à un boisseau de semence (variable selon la valeur du boisseau, Ruffec ou Chef-Boutonne) ; le journal, superficie moyenne de terre travaillée en une journée (variable localement selon laboureur à bras ou à bœufs) ; l'arpent, le carreau ; le pied, la perche, la chaîne, l'aune... Pauvres écoliers !

Quelques mesures de l'Angoumois avant la Révolution

Unités de longueur :

- La ligne : 0,00244 mètres ; d'où la ligne carrée : 0,000006 mètres carrés ;
- Le pouce : 0,02933 mètres ; d'où le pouce carré : 0,00086 mètres carrés ;
- Le pied : 0,35191 mètres ; d'où le pied carré : 0,12384 mètres carrés ;
- La toise : 2,11146 mètres ; d'où la toise carrée : 4,45825 mètres carrés ;
- La lieue : 4 kilomètres.

Unités de surface :

- Le carreau : 0,1783296 ares ; l'are : 5,6076 carreaux ;
- Le journal : 35,66592 ares ; l'hectare : 2,8037 journaux ;

- · Le septier (septerée ensemencée par un settier de 4 boisseaux) : 16 boisselées ;
- · La boisselée : 133 carreaux 1/3 (ensemencée par un boisseau) ;
- · Le quartier : 400 carreaux soit 2 journaux 2/3 d'Angoumois.

Unité de volume (grains) :

- · 1 pipe : 12 boisseaux soit 6,64020 hectolitres ;
- · 1 boisseau : 16 mesures soit 5,5335 décalitres ;
- · 1 mesure : 3,4584 litres ;
- · 1 hecto : 0,15060 pipes. ;
- · 1 décalitre : 0,18071 boisseau ;
- · 1 litre : 0,28851 mesure.

Unités de poids (masse) :

- · 1 grain : 0,531 décigramme ;
- · 1 soupule : 1,272 décigramme ;
- · 1 grou : 3,824 décigrammes ;
- · 1 once : 3,059 décagrammes ;
- · 1 marc : 2,447 hectogrammes ;
- · 1 livre : 0,489 kilogramme.

Volumes des liquides :

- · La pinte : 1,2903 litre (pour le vin à Ruffec, pour l'huile à Ruffec et Villefagnan) ;
- · La velte : 6 pintes environ ;
- · La barrique : 28 veltes ;
- · Le tonneau : 4 barriques de 28 veltes (n'était pas une mesure proprement dite) ;
- · Le tierçon : 2 barriques de 28 veltes (réservé à l'eau de vie).

En Angoumois, Munier note dans ses statistiques à la fin du XVIIIe siècle :

« Les Domaines de toute espèce, même les bois des particuliers, se mesurent au pied de Guienne, par carreaux et par journaux. Le carreau est un carré de douze pieds de Guienne ou une figure quelconque dont la surface peut être évaluée cent quarante-quatre pieds carrés de Guienne. Le journal est une étendue qui contient deux cens carreaux ou huit cent toises de Guienne. Cette mesure est la plus générale en Angoumois... Il est étonnant que l'on soit indécis dans l'Angoumois sur l'exacte valeur du pied de Guienne; les uns lui donnent neuf lignes de plus qu'au pied de Roi, les autres neuf lignes trois quarts, les troisièmes dix lignes, et les derniers réformateurs lui donnent un pouce de plus ; ce qui réduit la toise de Guienne à six pieds quatre pouces six lignes de Roi, à six pieds quatre pouces dix lignes et demie, à six pieds cinq pouces et à six pieds six pouces. On la comptait autrefois à six pieds cinq pouces dans le Marquisat de Ruffec mais elle est fixée aujourd'hui à six pieds six pouces, ensuite de la vérification que le Seigneur a fait faire du pied de Guienne à Bordeaux, que l'on a trouvé être de treize pouces de Roi. On la compte de cette façon sur le Registre des Mesures déposé au Greffe de la Sénéchaussée d'Angoulême, mais il y est observé que cette longueur n'a jamais été reçue dans la pratique » (6). Ce journal équivalait donc à 34a, 30, 34a, 31, 34a, 75 ou 35a, 66, suivant la mesure adoptée pour le pied de Guyenne. »

• Les poids et mesures sous l'Ancien Régime

Les principales unités

dimanche 1er octobre 2000, par [Thierry Sabot](#)

La lecture des documents anciens, notamment les actes notariés, est souvent rendue difficile par l'abondance des références à des unités complexes de poids et mesures. Pour comprendre cette diversité dans le temps et dans l'espace, il nous a semblé utile de donner un tableau des unités les plus courantes sous l'Ancien Régime.

On distingue : les mesures de longueur, les mesures de surfaces, les mesures de capacité, les poids.

Mesures de longueur :

Le pied de roi : 0,32483 m (censé être la mesure du pied de Charlemagne : 12 pouces). Il se subdivise en 12 pouces, **le pouce** (2,706 cm) en 12 lignes, **la ligne** (0,226 cm) en 12 points (**le point** = 0,188 mm). De 1812 à 1840, le pied métrique était de 0,33 m., le pouce métrique de 0,0275 m. et la ligne de 0,0023 m. Voir aussi le pied carré, le pouce carré.

L'aune : elle était utilisée surtout pour mesurer les étoffes.

L'aune de Paris : 1 m 1884 (soit 3 pieds 8 pouces)

L'aune de Bordeaux : 1 m 4561

L'aune de Troyes : 0 m 812...

La brasse : utilisée dans la marine. Il s'agit d'une longueur de corde entre les bras étendus. Elle varie de 7,6 à 5 pieds (1,624 m).

La toise : du latin *tensa*, « étendue ». Elle était d'environ 6 pieds, soit 1,949 m. De 1812 à 1840, la toise métrique était de 2 m. Voir aussi la toise carée.

La canne : utilisée en Provence, elle valait environ 1,98765 m. (mais 2,01265 à Marseille).

La perche de Paris : elle équivalait à 18 pieds, soit environ 5,8471 m. Voir aussi la perche de Paris (mesures de surface).

La Perche ordinaire : cette mesure était égale à 20 pieds, soit 6,496 m.

La perche des eaux et forêts : 22 pieds, soit 7,1464 m. Voir aussi la perche des forêts (mesures de surface).

Le pas : 0,624 m.

La lieue de Paris : (du gaulois *leuca*, « distance entre deux pierres »). Jusqu'en 1674, elle valait 1 666 toises. De 1674 à 1737, elle représente 2 000 toises, soit 3,898 km. En 1737, elle mesure 2 400 toises pour les tarifs du transport de grains, 2 000 pour les Ponts et Chaussées, et 2 200 pour les Postes.

La lieue marine : 3 milles marins, soit 5 556 m.

Le mille marin : 1 852 m.

L'encâblure : cette unité marine représentait 1/10 mille, soit 185,2 m.

Mesures de surfaces :

Le journal : c'était l'unité de superficie la plus utilisée sous l'Ancien Régime. Il s'agissait de la quantité de terre qu'une charrue pouvait labourer, ou qu'un homme pouvait travailler, ou la quantité de pré qu'il pouvait faucher, etc. en une journée.

Le journal de Paris : 32 ares 86

Le journal de Bordeaux : 31 ares 93...

L'arpent : (du gaulois arepenn, « portée de flèche »). Cette autre mesure agraire était également très usitée.

L'arpent de Paris : 100 perches carrées de 18 pieds de côté, soit 34,19 ares, soit 3 417 m².

L'arpent commun : 42,21 ares, soit 4 221 m²

L'arpent du roi ou d'ordonnance : 51,07 ares

L'arpent des eaux et forêts : 100 perches carrées de 22 pieds de côtés, soit 48 400 pieds carrés, soit 5 104 m².

La perche des forêts : 22 pieds de côté, soit 484 pieds carrés, soit 51,04 m².

La perche de Paris : 18 pieds de côté, soit 324 pieds carrés, soit 34,17 m².

La toise carrée : 36 pieds, soit 3,796 m².

Le pied carré : 144 pouces, soit 0,10546 m².

Le pouce carré : 0,0007323 m².

La verge : (du préceltique vège, « champ plat », contaminé par vergée, « terrain mesuré à la verge »). Elle correspond à 1/4 d'arpent, soit 1 276 m.

L'acre : correspond à 2 arpents ou 4 vergées.

L'ânée : il s'agit de la quantité de terre pouvant êtreensemencée avec la charge normale d'un âne, soit environ 7 arpents.

Le bonnier : en moyenne 128 ares en Flandre et Artois.

La rasière ou mencaudée : c'est la quantité de terre pouvant êtreensemencée avec le grain contenu dans une rasière, soit environ de 35 à 45 ares.

L'hommée, la bicherée, la coupée, l'ouvrée, la quarterée, la séterée, la poignerée : ce sont des quantités de terre pouvant êtreensemencées avec le grain contenu dans une quatière, un setier, une poignère, un boisseau, une émine (la moitié du setier).

L'éminée : en moyenne 8 ou 9 ares en Provence.

La salmée : en moyenne de 63 à 70 ares.

Mesures de capacité :

Le litron : 0,79 litres

Le boisseau : dérivé de boisse, bas-latin bostia et gaulois bosta, « creux de la main ». C'était la mesure la plus utilisée pour les grains (blé, avoine, seigle) ou pour le sel, le charbon de terre et le charbon de bois.

Le boisseau de Paris : environ 16 litrons, soit 13 litres

Le boisseau de Bordeaux : 78,808 litres

Le boisseau de Saint-Brieuc : 33,86 litres

Le setier : 12 boisseaux, soit 152 litres. Voir aussi la chopine.

Le minot : diminutif de mine, du gréco-latin hemina, « mesure de 28 cl ».

Correspond à 6 boisseaux pour l'avoine et le charbon de terre

4 boisseaux pour le sel

3 boisseaux pour le blé

2 boisseaux pour le charbon de bois.

Le muid : (du latin modius, « mesure »). Elle correspond à 12 sétiers, soit 1 872 litres pour les matières sèches et à 2 feuillettes, soit 274 litres pour les matières liquides (le muid de Bourgogne = 268 litres.).

L'émine : 1/2 sétier, soit 78 litres.

La chopine ou sétier : (du latin sextarius, « sixième »). Elle valait 0,476 litre.

La pinte : 2 chopines, soit 0,9305 litre.

Le pot ou quade (cade) : 2 pintes, soit 1,861 litre (2,2648 litres à Bordeaux).

La velte : (du latin médiéval gualguita, « petite jauge »). elle correspond à 8 pintes, soit 7,62 litres.

Le quartaut : 9 veltes, soit 68,5 litres.

La feuillette : il s'agit d'un tonneau marqué d'une feuillure « entaille de jauge ». Elle correspond à 2 quartauts, soit 137 litres.

La mesure : en Alsace, elle valait 64 pintes de Paris.

La barrique : a Bordeaux, elle valait 32 veltes et environ 110 pots bordelais.

La pipe : a Paris, elle correspond à 1 muid et demi, soit 432 pintes. En Bretagne, elle sert de mesure de grains (40 boisseaux).

La ruche : en Normandie, cette mesure correspond à 25 pots. **Le demeau** est la moitié d'une ruche.

La queue : en Champagne, elle valait environ 266 litres (mais 396 litres à Reims).

Le scandal : de 12 à 20 litres en Provence, selon les localités. Elle servait pour l'huile.

La foudre : 4 muids, soit 1 072 litres.

Note : Les mesures de froment et de seigle sont « rases », mais celle d'avoine sont « combles », d'où une augmentation d'1/3.

Poids :

La livre : 489,5 grammes. Elle était divisée en 2 marcs (le marc = 8 onces, soit 4 608 grains, soit 244,75 g.), ou en 16 onces, ou en 9 216 grains. **L'once** (8 gros, soit 30,59 g.) en 8 gros, et le gros (3 deniers soit 3,824 g.) en 8 grains. **La livre** se divisait aussi en 4 quarterons, et **le quarteron** (122,4 g.) en 4 onces. A Lyon, la livre ne comprenait que 13 onces trois quart (15 pour la soie).

Le grain : 53 mg., soit 0,053 g.

Le denier ou scrupule : 24 grains, soit 1,275 g.

Le quintal : 100 livres, soit 48,95 kg.

Le millier : 1 000 livres, soit 489,5 kg.

Le tonneau de mer : 2 000 livres, soit 979 kg.

Bibliographie :

- Cabourdin (G), Viard (Q), Lexique historique de la France d'Ancien Régime, Paris 1990.
- Marion (M), Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles, Paris, 1993 (réimpressions).
- Bulletin du Cercle Généalogique des P.T.T., présidé par M. Sagot, B.P. 33, 75 721 Paris cedex 15.

• Les anciennes mesures en Lyonnais et Beaujolais

mercredi 1er novembre 2000, par [Francis Gros](#)

Il y a deux cents ans, la loi du 18 Germinal An III (7 avril 1795) instituait le système métrique ; il ne fut rendu obligatoire que sous la monarchie de juillet par la loi du 4 juillet 1837. La plus joyeuse anarchie régnait précédemment, puisque les mesures variaient d'une province à l'autre, d'une ville à l'autre et même d'un village à l'autre.

Dans le domaine des mesures de capacité pour les grains, on atteignait des sommets dans l'absurde. En effet, chaque mesure pouvait être rase quand le grain ne dépassait en aucun point les bords de la mesure, elle pouvait être comble quand elle contenait tout le grain qu'elle pouvait porter sans qu'il se répandît par terre, elle pouvait enfin être « chauchée » quand le grain était tassé au pied.

Quelquefois les mesures n'avaient pas la même grandeur selon le grain que l'on mesurait : ainsi à Beaujeu, vers 1480, quatre petites mesures d'orge valaient trois bichets, alors que quatre petites mesures de seigles ne valaient que deux bichets.

Ces quelques exemples montrent à l'envie l'extrême complexité de la question et l'humilité et la prudence dont on doit faire preuve quand on l'aborde.

Les tableaux que nous vous proposons devraient aider les généalogistes qui butent souvent sur un terme de mesure dans la lecture des textes de l'Ancien Régime.

Ajoutons quelques définitions de mesure de surface :

- **La bicherée**, ou **livorée**, ou **méterée**, c'est la surface que l'on ensemence avec un bichet.
- **L'hommée**, ou **foussérée**, ou **fosserée**, ou **fessorée**, c'est la surface de vigne qui peut être travaillée par un homme avec un « fossoir » en une journée.

Mesures de longueur :

- **Toise de France** : 1,9490363 mètres
- **Pied de France** (ou pied de Roi) = 12 pouces : 32,46 centimètres
- **Pouce** = 12 lignes : 2,7 centimètres
- **Lignes** : 0,225 centimètres
- **Toise de Lyon** : 2,5688458 mètres
- **Pied de Lyon** : 34,2512 centimètres
- **Pouce de Lyon** : 2,85 centimètres

- **Ligne de Lyon** : 0, 24 centimètres
- **Toise de Villefranche** (de 7 pieds et demi de France) : 2, 4362954 mètres
- Les **pieds, pouces et lignes** de Villefranche étaient les mêmes que ceux de France.

Mesures itinéraires :

- **Lieue ancienne** : 4 444 mètres

Mesures pour l'aunage :

- **Aune de Paris** : 1, 188445 mètres
- **Aune de Lyon** : 1, 187891 mètres
- **Aune de Villefranche** : 1, 193893 mètres

Mesures de surface :

- **Toise carrée de France** : 3, 79874253 mètres²
- **Pied carré de France** : 10, 552062 décimètres²
- **Pouce carré de France** : 7, 3278 centimètres²
- **Ligne carrée de France** : 5, 09 millimètres²
- **Toise carrée de Villefranche** : 5, 93553521 mètres²
- **Toise carrée de Lyon** (dite de ville) : 6, 59896861 mètres²
- **Pied carré de Lyon** : 11, 7315 décimètres²
- **Pouce carré de Lyon** : 8, 1469 centimètres²
- **Ligne carrée de Lyon** : 5, 66 millimètres²

Mesures agraires :

- **Bicherée de Lyon** (196 toises carrées lyonnaises) : 12 ares, 93 centiares, 3978
- **Hommée de Lyon** : 4 ares, 31 centiares, 1326
- **Coupée de Lyon** : 3 ares, 23 centiares, 3494
- **Bicherée de Villefranche** (1600 pas carrés de 2 pieds ½ de France) : 10 ares, 55 centiares, 2062
- **Ouvrées (de vignes) de Villefranche** : 4 ares, 22 centiares, 0825
- **Bicherée de Tarare** (2400 pas carrés de 2 pieds et demi de France) : 15 ares, 82 centiares, 8094
- **Bicherée de Ste Colombe-les-Vienne** (1600 pas carrés de 3 pieds ½ de France) : 15 ares, 19 centiares, 4970
- **Hommée (de vigne) de Ste Colombe-les-Vienne** : 5 ares, 06 centiares, 499
- **Coupée de Ste Colombe-les-Vienne** : 3 ares, 79 centiares, 8724
- **Bicherée de Chamelet** (1952 pas carrés de 2 pieds et demi de France) : 12 ares, 87 centiares, 3516
- **Mesure de Beaujeu** (1200 pas carrés de 2 pieds et demi de France) : 7 ares, 91 centiares, 4097
- **Coupée de Belleville** (1100 pas carrés de 2 pieds et demi de France) : 7 ares, 25 centiares, 4543
- **Ouvrée de Belleville** (800 pas carrés de 2 pieds et demi de France) : 5 ares 27 centiares, 6031
- **Coupée de Juliénas** (600 pas carrés de 2 pieds et demi de France) : 3 ares, 95 centiares, 7023
- **Mesure ancienne de Thizy** (1125 pas carrés de 2 pieds ½ de France) : 7 ares, 41 centiares, 9419
- **Démanchée** = 2 bicherées
- **Cartallée** = 4 bicherées
- **Eminée** = 8 bicherées
- **Sesterée** = 16 bicherées

- **Seytive de pré** = 4 bicherées

Mesures de capacité pour les liquides :

Vin :

- **Anée de vin de Lyon** : 93, 22205 litres
- **Anée (charge d'un âne) de vin de Belleville** : 108, 72635 litres
- **Vase de vin de Condrieu** : 76, 17521 litres
- **Pot de Belleville** : 1, 5105 litre
- **Pot de Tarare** : 1, 0711 litre
- **Pot ancien de Lyon** : 1, 0593 litre
- **Pinte de Paris** : 0, 9313 litre

Huile :

- **Quarteron** = 1 livre : 0, 419 Kilogramme
- **Lampe** = 4 quarterons : 1, 108 litre
- **Quarte** = 6 lampes ou 24 quarterons

Mesures de capacité pour les grains :

- **Bichet de grenier de Lyon** : 34, 27726 litres
- **Bichet de bateau de Lyon** : 34, 99455 litres
- **Bichet de Villefranche, sans coupon** : 25, 72541 litres
- **Bichet de Villefranche, avec coupon** (correspond à une augmentation de 11, 11%) : 28, 94109 litres
- **Bichet d'Anse** : 25, 58641 litres
- **Bichet de Ste Colombe-les-Vienne** : 28, 05770 litres
- **Mesure de Tarare** : 21, 19593 litres
- **Mesure de Beaujeu** : 22, 63255 litres
- **Mesure ancienne de Thizy** : 19, 56932 litres
- **Coupe de Belleville** : 15, 43524 litres

Mesures de capacité pour le charbon, la chaux, le bois et le foin :

- **Benne de Lyon pour le charbon** : 7, 407 décalitres
- **Benne de Givors pour le charbon** : 6, 857 décalitres
- **Voie de charbon de bois de Lyon** : 17, 217 décalitres
- **Benne à chaux de Lyon** : 4, 004 décalitres
- **Moule de bois sur le Rhône** : 1, 843354 stère
- **Moule de bois sur la Saône** : 1, 689741 stère
- **Faix de foin** = 1 quintal : 48, 95 kilogrammes
- **Trousse de foin** = 2 quintaux
- **Charretée ou charge de foin** = 6 quintaux

Mesures de poids :

- **Livre poids de marc** : 0, 4895058 kilogrammes
- **Once poids de marc** : 3, 05941 décagramme
- **Gros poids de marc** : 3, 8243 grammes
- **Denier poids de marc** : 1, 2748 gramme
- **Grain poids de marc** : 0,053114 gramme
- **Livre poids de soie (ou de Beaujeu)** : 0, 4589117 kilogramme
- **Livre poids de Lyon (dite poids de ville)** = 13 onces, 5 gros, 36 grains poids de marc : 0, 4187570 kilogramme
- **Once poids de Lyon** : 2, 61723 décagrammes
- **Livre poids de Villefranche** (14 onces, 2 gros, 36 grains et 1/10 poids de marc) : 0, 43688211 kilogramme

- **Once poids de Villefranche** : 2, 73013 décagrammes
- **Livre poids d'Anse** (14 onces, 2 gros, 21 grains et 75/100^{es} poids de marc) : 0, 4371213 kilogramme
- **Once poids d'Anse** : 2, 73201 décagrammes
- **Livre poids de Condrieu** (13 onces, 2 gros, 28 grains et 75/100 poids de marc) : 0, 4107319 kilogramme
- **Once poids de Condrieu** : 2, 56707 décagrammes

Unité de compte - Monnaies :

- **Livre tournois** (équivalente au franc) : 20 sols
- **Sol** (sauf sol parisis = 15 deniers) : 12 deniers
- **Denier** : 2 oboles, ou 4 pictes, ou 8 mailles
- **Gros florin ou gros** = Sol parisis, soit : 15 deniers
- **Florin** : 12 à 15 sols
- **Florin d'or (ou Franc d'or)** : 20 sols
- **Liard** : 3 deniers
- **Blanc** : 5 deniers

L'écu valait au XV^e siècle : 1 livre

L'écu valait au XVI^e siècle : 2 livres

L'écu valait au XVII^e siècle : 3 livres

Le teston valait au XVI^e siècle : 10 à 16 sous

Bibliographie :

- Comptes faits ou tableaux comparatifs des anciens poids et mesures qui étaient usités dans le Département du Rhône avant le système métrique, par F. Lauradoux, Lyon, 1812.
- Recueil des usages locaux ayant force de loi dans la ville de Lyon et le Département du Rhône, par A. Vachez, Lyon, 1898.
- Histoire du Lyonnais par les textes. Ouvrage collectif, Lyon, s.d.
- Histoire de Valsonne et du Haut-Soannan par l'abbé Comby, Valsonne, 1983.

• Les unités de mesures anciennes

Les unités de mesure de l'Ancien Régime, autrement dit celles utilisées par nos ancêtres, furent nombreuses et variées. Toutes ces définitions ont pour sources des ouvrages comme le Dictionnaire "Le Littré" ou encore l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert. Cette rubrique faisait autrefois partie du site La Généalogie Entre Amis (aujourd'hui disparu) et sera mise à jour régulièrement au rythme de mes découvertes.

- [Les mesures de poids](#)
- [Les mesures marines](#)
- [Les mesures de longueurs](#)
- [Les mesures des étoffes](#)
- [Les mesures de superficies](#)
- [Les volumes des liquides](#)
- [Les volumes des matières seches](#)
- [Les unités de mesures agraires en usage dans l'arrondissement de Valenciennes](#)
 - [Les mesures de Valenciennes](#)
 - [Les mesures de Saint-Amand](#)
 - [Les mesures de Condé](#)
 - [Les mesures de Mortagne](#)

Pour toutes remarques ou pour signaler une erreur, n'hésitez pas à me laisser un message !

Les mesures de poids

Nom d'unité	Définition	Equivalence
La livre	La livre est une ancienne unité de poids qui est très mal déterminée puisqu'elle variait, selon les provinces, de 380 à 552 grammes ; de plus, sa division n'était pas partout la même : à Paris, elle se divisait en 16 onces ; dans l'Ain, elle en valait 18 ; à Lyon, elle n'en valait que 12.	489,5 g
Le marc	Il s'agit d'un poids dont on se servait en France et dans plusieurs états de l'Europe, pour peser diverses sortes de marchandises, et particulièrement l'or et l'argent : c'est principalement dans les hôtels des monnaies et chez les marchands qui ne vendaient que des choses précieuses ou de petits volumes, que le marc et ses divisions étaient en usage.	244,75 g
L'once	L'once est un ancien poids qui était d'abord la douzième partie de la livre romaine ; il était restée la douzième partie de la livre de Lyon et du midi de la France ; il était la seizième partie de la livre de Paris. Les orfèvres divisaient l'once en vingt esterlins, chaque esterlin en deux mailles, chaque maille en deux félins, et chaque félin en sept grains et un cinquième.	30,6 g
Le gros	Le gros est la cent vingt-huitième partie de la livre, ou la huitième partie d'une once. Un gros d'argent, de soie. Il correspond au drachme chez les pharmaciens.	3,82 g
Le denier	Il s'agit d'un terme de monnayage. Il correspond au tiers du gros ou la 24e partie de l'once et la 192e du marc. C'est le poids de la pièce de monnaie du même nom. Il correspond au scrupule chez les pharmaciens.	1,275 g
Le grain	Le grain est un petit poids qui était la soixante-douzième partie d'un gros ou la vingt-quatrième d'un scrupule.	53 mg
Le quintal	Le quintal est un poids de cent livres. Il ne faut pas le confondre avec le quintal métrique qui correspond à un poids de 100 kilogrammes.	48,95 kg
Le millier	Le millier est une unité qui représente mille livres.	489,5 kg
Le tonneau (de mer)	En marine, le tonneau correspondait à un poids de deux mille livres et en volume, espace de 40 pieds cubes.	979 kg
L'ambanne	L'ambanne est une mesure de poids pour le pain.	25 livres

Nom d'unité	Définition	Equivalence
La corde	La corde est une mesure de bois à brûler que l'on prenait avec une corde et qui équivaut à peu près à quatre stères. La corde de Paris valait 3,8 stères ; la corde de grand bois 4,4, et la corde de port 4,8. On parle alors d'une corde de bois. Elle est aussi appelée aussi appelé lien ou riorte.	25 livres
Le faix	Le faix est une mesure de houille employée à Saint-Étienne.	50 kg
Le félin	Le félin est un ancien terme d'orfèvrerie et de monnaie. C'est le nom d'un poids qui contenait sept grains et un cinquième.	entre 0,33 et 0,38 g
Le fierton		61,19 g
La jetée		1/2 faix soit 25 kg
La maille	La maille est un terme d'orfèvrerie. Il s'agit d'un petit poids qui est la quatrième partie d'une once.	1/4 d'once
Le quarteron	Le quarteron est une unité de poids qui est est la quatrième partie d'une livre.	122,4 g
La trousse		3 quintaux

Attention : la livre change selon les régions :

- [Lille](#)
 - 425 ,86 g (poids léger)
 - 460,13 g (poids pesant)
- Abbeville : 421,28 g
- Amiens : 460,13 g
- Strasbourg : 469,92 g
- Lyon
 - Poids de ville : 420,97 g
 - Poids de soie : 455,23 g
- Avignon et Toulouse : 411,18 g
- Marseille et Montpellier : 401,39 g
- Provence
 - poids de table : 420,97 g
 - livre carnassière (ou livre de boucherie) 1,222 kg
 - livre médicinale 386,85 g
- etc...

Les mesures marines

Nom d'unité	Définition	Equivalence
La brasse	La brasse est une mesure que l'on prend avec les deux bras étendus, c'est-à-dire d'un bout à l'autre, et qui passe à peu près pour celle de cinq pieds anciens	1,624 m

Nom d'unité	Définition	Equivalence
L'encablure	Dans la marine, l'encablure était une distance qui correspondait à cent vingt brasses	1/10 de mille soit 185,2 m
La lieue marine		5556 m
Le mille marin		1852 m

Les mesures de longueurs

Nom d'unité	Définition	Equivalence
Le point	Le point est une mesure ancienne qui correspond à la douzième partie de la ligne. (voir ci-après pour la ligne	0,188 mm
La ligne	Dans l'ancien système des poids et mesures, une ligne est la douzième partie d'un pouce. (voir ci-après pour la définition du pouce)	2,256 mm
Le pouce	Dans l'ancien système de poids et mesures, un pouce est la douzième partie du pied du roi. Il se divise en douze lignes.	2,707 cm
Le pied-du-roi		32,484 cm
Le pied	Le pied est une ancienne mesure de longueur qui correspond à douze pouces. Il faut toutefois faire attention car sa longueur varie selon les régions.	<ul style="list-style-type: none"> • 29,8 cm en Normandie et en Beauvaisis • 29,25 cm en Lorraine • 28,92 cm à Strasbourg • 30,87 cm à Besançon • 31,5 cm à Dijon • 33,5 cm à Macôn • 35,7 cm à Bordeaux
La toise	La toise est une mesure longue de six pieds.	1,949 m
La lieue commune	La lieue commune de France, qui est aussi appelée lieue géographique, était longue de deux mille deux cent quatre-vingt-deux toises (soit 4444 mètres et demi).	2282 toises
La lieue ancienne		3,248 km
La lieue de Paris		<ul style="list-style-type: none"> • 3,248 km jusqu'en 1674 • De 1674 à 1737, elle vaut 3,898 km • Après 1737 elle varie selon la

Nom d'unité	Définition	Equivalence
		région et son utilisation
La lieue des Postes	La lieue des postes est une lieue de 2200 toises.	4, 288 km
La lieue tarifaire		4, 678 km
La coudée naturelle		45 cm
La coudée royale		52,5 cm
La ruthe	La ruthe était surtout utilisée en Alsace. Elle correspond à 10 pieds locaux.	2,89 m
La perche ordinaire	La perche est l'unité de mesure de référence pour l'arpentage.	20 pieds ou 6,496 m
La perche de Paris		18 pieds ou 5,8471 m
La perche-du-roi		5,847 m
La perche d'arpent		7,146 m
La perche des Eaux et Forêts		22 pieds ou 7,1464 m

Les mesures des étoffes

Nom d'unité	Equivalence
L'aune	3 pieds 7 pouces 10 lignes 5/6 soit : 1,188 m
L'aune	<ul style="list-style-type: none"> • 1,19 m à Paris • 0,812 m à Troyes • 0,66 m à Lille • 1,432 m à Laval • 0,63 m à Nancy • 0,667 m à Metz • 0,808 m à Bourg • 0,52 m à Strasbourg • 1,18 m dans le Beauvaisis • 0,80 m en Bourgogne et en Picardie • entre 1,327 et 1,949 m en Bretagne • 1,97 m dans le Dauphiné • 0,88 à Bayonne
L'aune de Rouen	<ul style="list-style-type: none"> • 1,54 m pour les draps et la soie • 1,40 m pour les toiles
de 1812 à 1837, on crée l'aune métrique qui vaut 1 m 20	

Les mesures de superficies

Nom d'unité	Equivalence
Le pied carré	0,1056 m ²
La toise carrée	3,798 m ²
La perche des forêts	51,04 m ²
La vergée	1 276,799 6 m ²
La acre	5 107,198 3 m ²
Le pouce carré	7,3 m ²
La toise-pied	6 pieds carrés, soit 0,633 m ²
La perche de Paris	34,17 m ²
La canne carrée	Dans le midi de France, la canne carrée désigne la surface d'un carré d'une canne de côté
La saumée	1600 cannes carrés

Les volumes des liquides

Nom d'unité	Définition	Equivalence
La chopine	Dans l'ancien système de poids et de mesures, la chopine correspond à la moitié d'une pinte.	<ul style="list-style-type: none"> • 0,33 L • 0,46 à Paris
La pinte	La pinte est une ancienne mesure pour le vin et les autres liquides. La pinte de Paris valait un peu moins que le litre, c'est-à-dire 0,931.	<ul style="list-style-type: none"> • 0,92 L (pour la pinte de Paris) • 1,28 L (pour la pinte de Bordeaux)
Le pot (ou quade)	Le pot est une mesure qui contient deux pintes.	
La velte		7,44 litres
Le muid	Le muid est ancienne mesure de capacité qui variait suivant les provinces: Muid de Roussillon (472 litres), muid de Languedoc (442 litres), muid de Montpellier (730 litres), les muids gros (340 litres), muid de Cahors (296 litres).	<ul style="list-style-type: none"> • 288 pintes à Paris • 274 L en Bourgogne
L'anée	L'anée est une mesure de grains qui correspondait à ce que pouvait porter un âne.	<ul style="list-style-type: none"> • 6 ou 7 bichets • 24 pintes à Montbrison • 96 pintes dans le Lyonnais

Nom d'unité	Définition	Equivalence
Le barral		1/2 anée
La barrique		<ul style="list-style-type: none"> • 32 veltes à Bordeaux • 225 litres en Languedoc et en Gascogne • En Bretagne (pour le cidre) elle vaut 120 pots
La benne		A Montbrison, 3 hL de vin
Le bichet	Le bichet est une ancienne mesure de capacité pour le blé et pour d'autres grains, variable suivant les provinces.	57 à 66 L en Bourgogne, en Beaujolais et en Isère
La carte		2 pintes pour le vin à Paris
La charge		<ul style="list-style-type: none"> • 40 L en Lorraine • 118 L en Roussillon
La coupe		<ul style="list-style-type: none"> • généralement 1/6 de bichet • 1/4 de bichet dans le Beaujolais
Le dément		2 bichets dans les montagnes du Forez
L'écuelle		un peu moins que la coupe
Le foudre		4 muids, soit 1072 L
Lampe		2,5 L
La mesure		<ul style="list-style-type: none"> • 64 pintes de Paris (58,88 litres) • entre 42 et 45 L en Lorraine
Le muid (pour les liquides)		<ul style="list-style-type: none"> • 472 L en Roussillon • 442 L en Languedoc • 730 L à Montpellier • 296 L à Cahors
Le muid de Paris (pour le vin)		268 litres

Nom d'unité	Définition	Equivalence
La pipe		<ul style="list-style-type: none"> • 397 L à Paris • 420 L à Saumur • 624 L à Cognac • 710 à Saint-Gilles • 402,33 pour la pipe ordinaire
Le poinçon		2/3 de muid
Le posson		0.116 L
Le quartaut		<ul style="list-style-type: none"> • 67 L à Paris • 57 L en Bourgogne • 114 L à Orléans • 94 L en Champagne • 152 L en Auvergne • 106 L à Mâcon
La queue		<ul style="list-style-type: none"> • 266 L en Champagne • 396 L à Reims • 456 L à Paris • 402,3 L en Bourgogne
La roquille		0,029 L
Le scandal	Le scandal est une ancienne unité de mesure qui était utilisée pour l'huile.	<ul style="list-style-type: none"> • de 12 à 20 L en Provence
Le setier		8 pintes
Le termail		6 pintes
Le tonneau	Le tonneau est une ancienne unité de mesure qui était utilisée pour le vin et le cidre.	864 pintes

Les volumes des matières sèches

Nom d'unité	Equivalence
Le litron	79,345 cL
Le quart	3,174 L
Le boisseau	13,695 L
Le minot	38,086 L

Nom d'unité	Equivalence
La mine	76, 172L
Le setier	152, 343 L
le bassin	petite mesure pour l'orge et l'avoine
Le muid	18,281 hL

Les unités de mesures agraires en usage dans l'arrondissement de Valenciennes

Ces mesures étaient au nombre de 10. Elles portaient les noms de mesure de Valenciennes, du Quesnoy, d'Ostrevant, d'Iwuy, de Solesmes, de Condé, d'Hergnies de Saint-Amand, de Mortagne et de Douai. (source: Almanach de Valenciennes et son arrondissement : 1877)

1) Les mesures de Valenciennes

Nom d'unité	Equivalence
La mencaudée	0, 229824 hectare
Le journal (ou 100 verges)	0, 287280 hectare
La rasière (mencaudée 1/2)	0, 344736 hectare
Le bonnier	1, 149120 hectares
La verge carrée	0, 002873 hectare

Ces unités étaient utilisées dans les cantons de Valenciennes, de Saint-Amand (Raimés moins les bois) et de Condé (Crespin, Escaupont, Fresnes, Odomez, Thivencelles, Vicq et Vieux-Condé).

2) Les mesures de Saint-Amand

Nom d'unité	Equivalence
La mencaudée	0, 241450 hectare
Le quartier ou journal (ou 100 verges)	0, 301823 hectare
Le rasière	0, 362188 hectare
Le bonnier	1, 207294 hectares
La verge carrée	0, 003018 hectare
Le cent ou 25	0, 075459 hectare
Le tiers cheval	0, 402431 hectare

Ces unités étaient utilisées dans les cantons de Saint-Amand , Valenciennes (Quarouble pour le bois d'Amblise) et de Condé (Crespin, Chapelle-Saint-Aybert et Thivencelles).

3) Les mesures de Condé

Nom d'unité	Equivalence
La mencaudée	0, 242769 hectare
Le journal	0, 303462 hectare
Le bonnier	1, 213846 hectares
La verge carrée	0, 003035 hectare

Ces unités étaient utilisées dans les cantons de Condé et Saint-Amand (Petite-Forêt et les forêts de Raimés).

4) La mesure de Mortagne

Nom d'unité	Equivalence
La mencaudée	0, 080866 hectare
Le quartier	0, 323465 hectare
Le bonnier	1, 293859 hectares
La verge carrée	0, 003235 hectare

Ces unités étaient utilisées dans le canton de Saint-Amand (Bruille, Château-l'Abbaye, Flines-les-Mortagne et Mortagne)

• Les anciennes mesures (genefourneau.com)

ANEE Mesure de futaille (tonneaux de bois)

Anée du Mâconnais = 300 litres

Anée de l'Isère = entre 72 et 76 litres

Anée du Rhône = 93 litres

ARPENT Mesure de surface

L'arpent peut varier de 35 à 50 ares selon les localités

1 arpent royal = 100 perches ou 100 cordes 5107 m² ou 51.07 a, 2500 pieds, 30000 pouces

1 arpent des eaux et forêts = 48400 pieds carrés ou 5120.7 m²

un carré de 220 pieds de côté

1 arpent ordinaire = 4221 m², un carré de 200 pieds de côté,

1 arpent de Paris, créé en 1669 = un carré de 180 pieds de côté, 3419 m² (34.1887 a)

1 arpent du Beauinois = 42.7590 a

1 arpent du Beauvaisis = 100 verges carrées de 51.0720 a, 22 pieds de Paris de côté, 48400 pieds carrés de Paris

1 arpent de bois, en Bourgogne = 440 perches ou 41.90 a

AUNE ou AULNE

Mesure de longueur réservée aux étoffes

Aune à Paris, Caen, Nice = 3 pieds 6 pouces ou 1.1884 m, 10 lignes 5/6 (puisque 3 aunes = 11 pieds)

Avant-bras valant 4 pieds romains = 1.1884 m

L'aulne fut fixée officiellement en 1540 par François 1er à la valeur de 3 pieds, 7 pouces et 8 lignes

Aulne du Beauinois = 2.5 pieds environ ou 2.436 m

Aulne de Bordeaux = 1.190 m

Aulne de Bourgogne = 0.826 m

Aulne de Dinant = 1.940 m

Aulne de Laval = 1.430 m

Aulne de Lille = 0.690 m

Aulne de Metz = 0.670 m

En Lorraine, elle valait l'aune de Paris. A partir du 12 février 1812, elle fut fixée à 1.20 m sur tout le territoire français.

BANNE Mesure de capacité

Mesure de Gisey, pour le charbon = 6 à 10 tonneaux de la mesure de Dijon

BAR Mesure de futaille

Bar de Champagne (petit) = 205 l

Bar de Champagne (gros) = 228 l

BARIL Mesure de futaille, d'origine espagnole

Se dit "barrot" en patois bourguignon

Baril d'Alicante = 38 l

Baril de Madère = 15 l

Baril de Malaga = 30 l

Baril de Barillo = 150 l

BARBANTANE Mesure de futaille = 560 à 565 l

BARRAL Mesure de futaille

Barral de Carpentras = 26 l

Barral du Gard = 45 l

Barral des Hautes Alpes = 32 à 34 l

BARRIQUE Mesure de futaille, origine : du gascon "barrico"

Barrique de l'Ardèche = 214 l
Barrique de Beaune = 228 l
Barrique de Bordeaux = 220 à 225 l
Barrique de Bretagne = 228 l
Barrique de Cahors = 224 l
Barrique de Chalosse = 304 l
Barrique de Champagne = 200 l
Barrique de Charente = 205 à 215 l
Barrique de Châtelleraut = 300 l
Barrique du Cher = 259 l
Barrique de Cognac (avant 1900) = 205 l, (après 1900) = 275 l, (depuis 1970) = 350 l
Barrique des Deux-Sèvres = 295 l
Barrique de la Drôme = 210 l
Barrique de Frontignan = 228 l
Barrique des Hautes-Alpes = 80 l
Barrique de l'Hérault = 214 l
Barrique des Landes = 304 l
Barrique de La Rochelle = 225 l
Barrique du Lot = 228 l
Barrique du Lot-et-Garonne = 228 l
Barrique de Paris = 402 l
Barrique des Basses-Pyrénées = 270 l
Barrique du Rhône = 220 l
Barrique de Saumur = 232 l
Barrique du Tarn = 214 l
Barrique de Tours = 232 l
Barrique de la Vienne = 252 l

BENNE Caisson utilisé pour le transport du vin contenant 45 pots ou pintes

BICHET Mesure de capacité de grain = 2 quarts

BIDON Mesure de tonnellerie

Mesure de vin = 5 l environ aux XI^e et XIII^e siècles

BOISSEAU Mesure de matières sèches (blé, avoine, sel, charbon de terre et de bois)

Boisseau de Paris, créé en 1670 = 16 litrons soit environ 12.7 l

Boisseau de Saône et Loire = 20 écuilles ou 3 coupons ou 1/2 quarte

Mesure de liquide

1 boisseau ou mesure = 13.010 l

1 boisseau ou mesure de Bourgogne = 20.920 l

BOISSELEE Mesure agraire = 11.428 a

BONNIER Mesure agraire supérieure à 1 hectare, valant 8 verges ou 2 arpents

Dans le Nord, pouvait varier de 64 à 148 a

BOTTE Mesure de tonnellerie

Sous le règne de Louis XIII = 200 pintes

Sous le règne de Henri IV = 300 pintes ou 279 l

Botte de Saône et Loire = 430 l

Botte de Provence = 520 l

Demi-botte = 221 l

BRASSE Mesure de longueur = 5 pieds ou 1.6242 m

BUSSARD Mesure de futaille

Bussard = 350 l

Bussard de l'Anjou = 230 l

Bussard de la Mayenne = 225 à 232 l

Bussard de la Sarthe = 240 à 250 l

CADE Mesure de liquide = 2 pintes

CANNE Mesure de longueur

Canne Grave = 1.90 m

Canne des Hautes-Alpes = 1.950 m

Canne de Ville-Vieille = 1.030 m

Canne de Marseille = 2.013 m

CANTON Mesure de surface

1 canton = 2 petits journaux

CARAT Mesure de poids réservé aux pierres précieuses = 3 7/8 grains ou 0.20587 g

CHAPT Mesure de surface

La chapt de maison (ou espace entre 2 poutres) = 8 à 10 m de longueur x 4 à 5 m de largeur

CHARGE Mesure de poids réservée aux chevaux = 566.67 kg

Egalement mesure de futaille

Charge des Hautes-Alpes = 110 l

Charge de Castelnaudary = 135 à 140 l

Charge de l'Isère = 100 l

Charge de la Lorraine = 40 l

Charge de la Meurthe = 40 l

Charge de la Meuse = 40 l

Charge de Narbonne = 94 l

Charge des Pyrénées-Orientales = 118 l

Charge de Toul = 39 l

CHARREE Mesure de surface

1 charrée = 15 ares environ d'une terre où l'on peut récolter un char de foin

CHARRETEE Mesure de volume valant 1 voie de Paris = 1.92 stère

CHARRUE Mesure agraire valant la surface de terre labourable en une journée par un homme à la charrue = 12 arpents environ

CHAUVEAU Mesure de liquide

1 chauveau = 0.25 pinte

CHOPE Mesure de liquide

Gobelet de bois d'une contenance de 0.330 l, c'est actuellement notre demi de bière

CHOPINE Mesure de liquide

1 chopine = 0.330 l

1 demi-pinte = 0.465 l

COMBLE Mesure de surface

Comble de Bourgogne = 0.50 du petit journal

COMPORTE Mesure de futaille

Comporte du Midi = 43 l

CONGE Mesure de liquide pour le vin = 3.25 l

CORDE Mesure de volume

Corde (pour le bois) = 2 voies soit 3.84 ou 2.74 stères (selon la longueur du bois qui pouvait être de 2.5 ou 3.5 pieds)

Corde de grand bois = 1 1/7 voies de Paris soit 4.3875 stères ou encore 128 pieds cube

Corde des eaux et forêts = 2 voies de Paris soit 3.8311 stères ou encore 112 pieds cube

COUDEE Très ancienne mesure de longueur

La coudée sacrée valait 0.63566 m et correspondait à la longueur entre le coude et l'extrémité du médium

Coudée ordinaire = 0.50 m

CRUCHE Mesure de futaille

Cruche du Béarn = 23 l

DENIER Mesure de poids

Denier = 24 grains soit 1.272 g ou 1/8 gros

ECUELLE Mesure de matières sèches

Ecuelle de Saône et Loire = 1/20 boisseau soit 0.635 l

ERMINE Mesure de capacité de grains (blé, orge, etc...)

Capacité d'un demi hectolitre = 50 l

Ermine des Hautes Alpes = 22 à 30 l

Ermine = 24 boisseaux ou mesures

FAUCHEE Quantité de blé ou d'avoine qu'un homme peut faucher (à la faux) en une journée

Fauchée = 15 à 18 ares de pré fauchés par un homme et par jour

FETE Mesure agraire réservée aux vignes = 5.27 a

Fete de Bar = 1 ouvrée

FEUILLE Mesure de futaille

Feuille de Paris = 133 l

Feuille de l'Yonne = 136 l

FEUILLETTE Feuillette ordinaire = 130 l

Feuillette de Bourgogne = 136 l

Feuillette de Côte d'Or = 112 à 114 l

Feuillette de Mâcon = 112 à 114 l

Feuillette de Paris = 144 pintes de Paris soit 134.11 l

Demi-feuillette = 68 l

Feuillette = 2 quartauts

FOURREE Mesure de surface

Une fourrée : surface d'un champ où l'on récolte un foural de blé = 20 à 26 l

FUT Mesure de futaille

Gros fût = 32 veltes (milieu du XVIII^e siècle)

Petit fût = 27 veltes (milieu du XVIII^e siècle)

GLUYE Mesure de bottes réservées aux seigle et blé

GRAIN Mesure de poids

1 grain = 1/24 denier soit 0.053 g

1 grain métrique = 0.25 carat soit 0.05 g

GROS Mesure de poids

1 gros = 3 deniers soit 3.816 g soit 1 once ou encore 72 grains

HAVEE ou HAVOT

Mesure de grain de la valeur d'une poignée (XII^e siècle)

HERALDE Mesure de tonnellerie

Héralde du Béarn = 23 l

HERMINE Voir Ermine

HOMMEE Mesure de surface

1 hommée = 2 ares environ de terre bêchée par un homme et par jour

HOTTE Mesure de tonnellerie

Hotte de Lorraine = 40 l

HUITELEE Mesure de surface

1 huitelée dans le Nord correspond à 6 valeurs différentes soit 80 verges de 20 pieds environ

JALEE Mesure de liquide = 3 l (XV^e siècle)

JOURNAL ou OUVREE

Elle correspond à une surface labourable par un homme en un jour, soit 34.284 a. Cette mesure de surface pouvait avoir 40 valeurs différentes, aussi bien dans la Somme que dans les Hautes Pyrénées.

Le journal de terre labourable, en Bourgogne, dit "petit journal", ou encore "petite soiture" = 240 perches soit 22.85 a

Le journal de terre à Chenevières, en Bourgogne = 360 perches

Le petit journal = 22.856 a

LIEUE Mesure de longueur et de surface

1 lieue gauloise = 2.222 km

1 lieue de Paris (jusqu'en 1674) = 1666 toises

La même de 1674 à 1731 = 2000 toises soit 3.898 km

A partir de 1737, elle valait pour: le transport des grains 2400 toises, les ponts et chaussées 2000 toises, les postes 2200 toises

Lieue marine au 20° = 2850.411 toises soit 5555.55 m

Lieue marine au 25° = 2280.329 toises soit 4444.44 m

Lieue marine carrée = 308642 a

Lieue commune carrée = 197531 a

LIGNE Mesure de longueur

1 ligne = 12 points soit 0.2255 cm ou 1/12 pouce ou 1/144 pied ou 1/1728 toise

1 ligne au Canada = 1/8 pouce

LITRON Mesure pour les matières sèches

1 litron = 1/16 boisseau soit 0.79375 l

LIVRE Mesure de poids

1 livre = 489.506 g soit 16 onces ou 2 marcs

Cette valeur est restée dans la pratique, mais non officiellement, pour désigner un demi kilogramme.

Mesure officielle en Grande Bretagne = 453.592 g

MACONNAIS Mesure de futaille

1 demi mâconnais = 106 l

MANNEE Mesure de futaille

1 mannée d'Anjou = 40 l

MARC Mesure de poids

1 marc = 8 onces soit 244.752 g ou encore 64 gros

MESURE Mesure de futaille

Mesure de Lorraine = 44 l

Mesure des Vosges = 42 l

Dans le Beaunois, cette unité est également une mesure de capacité

Mesure à grains = 9.05 l

Mesure à lait = 0.404 l

Mesure à blé = 30.389 l

1 mesure de terre = 0.25 du petit journal

MENCHAUT ou MENCAUD

Mesure pour le grain

1 menchaut = 1 demi setier

MENCHAUDEE ou MENCAUDEE

Mesure de superficie

1 menchaudée = 25 a environ

La mencaudée a 32 valeurs différentes dans le Nord

MILLIAIRE Mesure linéaire

Distance de 1000 pas = 1624 m (fin XV° siècle)

MILLIER Mesure de masse

1 millier = 1000 livres soit 489.506 kg

MINE Mesure de superficie d'un demi arpent (Beauvais) = 50 verges carrées de 22 pieds de Paris de côté, soit 24200 pieds carrés de Paris ou 22.5360 a

MINOT Mesure de capacité

Minot ordinaire = 0.28 l

Minot pour l'avoine = 6 boisseaux

Minot pour le charbon de terre = 6 boisseaux

Minot pour le sel = 4 boisseaux

Minot pour le charbon de bois = 2 boisseaux

Minot (pour le grain, le charbon, le plâtre et la chaux) = 3 boisseaux soit 39.03 l

Minot en Eure et Loir = 0.25 arpent

Double minot = 1/2 setier

MOULE Mesure de volume pour le bois

1 moule = 3 pieds, 8 pouces au cube ou 1.689 mètre cube

1 moule actuel (non légal), soit un cube de 1.33 m de côté soit 2.353 mètre cube

1 moule (pour le bois) = 1.47 stère de la mesure de Dijon

MUID Mesure de futaille et de capacité

Vers 1590, suivant une ordonnance de Henri IV, 1 muid = 300 pintes

1 muid pour l'avoine = 2 muids soit 3746 l

1 muid pour le blé = 12 setiers soit 1873 l

1 muid pour le vin = 200 pintes de Saint Denis ou 300 pintes de Paris soit 279.395 l

Le muid des vaisseaux devait avoir une contenance de 36 setiers de 8 pintes par setier soit 270 l environ

Le muid de Paris = 280 pintes soit 250 à 260 l

Aujourd'hui, le muid n'est plus employé. Il est remplacé par le demi-muid, très répandu en Europe et dans le monde entier. C'est un très gros fût épais et résistant qui est utilisé pour le transport des vins et alcools. Il contient dans tous les pays 500 à 650 l

Valeurs du muid (futaille) selon les lieux

Muid de l'Aisne = 250 l

Muid de Besançon = 272.41 l

Muid de Bourgogne = 297 l

Muid très gros de Bourgogne = 350 l

Muid de Cahors = 297 l

Muid de Chaumont = 230 l

Muid commun = 300 l

Muid français = 274 l

Muid gros français = 320 l

Muid de l'Hérault = 685 l

Muid de Langres = 241 l

Muid petit du Languedoc = 365 l

Muid de Lunel (Hérault) = 700 l

Muid de Montpellier = 510 l

Muid d'Orléans = 289 l

Muid de Paris = 268.22 l

Muid du Rhône = 288 l

Muid du Roussillon = 472 l

Muid de l'Yonne = 272 l

Demi muid du Gard = 560 l

Demi muid gros de Paris = 152 l

Demi muid très gros de Paris = 167 l

Autres muids (matières sèches) = 1 muid = 12 setiers soit 144 boisseaux ou 1873.20 l

1 muid à sel = 12 setiers soit 2635 l en été et 2713 l en hiver

Dernier exemple: 1456.60 muids de vin = 2100 livres tournois

ONCE Mesure de poids

1 once valait 1/8 marc ou 8 gros ou 24 deniers soit 3.0594 g ou enfin 8 treizeaux de 3.825 g dans le Beunois

OUVREE Mesure réservée à une surface viticole

1 ouvrée = 4.28 a

1 ouvrée de vigne en Bourgogne = 45 perches soit 4.28 a

PALME ou PAN

Mesure de longueur

1 palme = 1/8 de canne

PAS Mesure linéaire

1 pas romain = 1.50 m

1 pas sous l'Ancien Régime = 0.62 m

PAUME Mesure de longueur

1 paume = 29.17 cm

PERCHE Mesure de longueur et de surface

Perche ordinaire = 20 pieds soit 3 toises 1/3 ou 6.496 m

Perche de Paris = 18 pieds soit 3 toises ou 5.8471 m

Perche des eaux et forêts = 22 pieds soit 3 2/3 toises soit 7.1465 m

Perche de Bourgogne = 3.08 m

Perche carrée des eaux et forêts = 14 toises carrées soit 0.51072 a

Perche carrée de Paris = 9 toises carrées soit 0.34189 a

Perche carrée = 1/100 arpent ordinaire

Perche royale = 22 pieds carrés soit 51.07 m²

PICHET Mesure de capacité utilisée dans la marine = 5 l environ

PICHON Voir Pichet

PIECE Mesure de futaille

Pièce de Bourgogne = 228 l

Pièce de Champagne = 182 l

Pièce de Lorraine = 180 l

Pièce de Lyon = 210 l

Pièce de Saône et Loire = 142 l

Pièce de Villenox (Aude) = 181 l

Demi pièce de Côte d'Or = 128 l

Demi pièce de Paris = 112 à 115 l

Demi pièce de Reims = 200 l

PIED Mesure linéaire

Pied égyptien = 30.5112 cm

Le pied, sous l'Ancien Régime, se nommait pied de roi et valait 12 pouces soit 0.325 m

Pied d'Amiens = 11 pouces 6 lignes du pied de Paris soit 31.10 cm

Pied de Doullens = 11 pouces 3 lignes du pied de Paris soit 30.40 cm

Pied d'Abbeville ou de Ponthieu = 11 pouces du pied de Paris soit 29.70 cm

Pied carré = 1/144 toise carrée ou 144 pouces carrés ou 20736 lignes carrées soit 0.001055 ares ou enfin 0.1055 m²

Pied cube = 1/216 toise cube ou 1728 pouces cube ou 2985984 lignes cube ou enfin 0.03428 stère

PINTE Mesure de capacité pour les liquides

Aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles, la pinte avait pour nom plintat

Comme pour les autres mesures, la pinte est variable en fonction des localités

En Charente, par exemple, elle valait de 0.952 l à Cognac à 1.904 l à Châteauneuf

1 pinte beaunoise = 2 chopines ou 4 chauveaux

1 pinte de Paris (définie en 1742) = 2 chopines ou 1/8 setier ou 1/144 feuillette ou 48 pouces cube

PIPE Mesure de futaille

Pipe ordinaire = 410 l

Pipe d'Anjou = 480 l

Pipe de Cognac = 600 l

Pipe du Languedoc = 533 l

Pipe de La Rochelle = 593 l

Pipe de Paris = 620 l

Encore utilisée, elle vaut 1.5 muid

POINÇON Mesure de futaille

Le poinçon de Touraine = 230 à 238 l

POINT Mesure linéaire

1 point = 0.188 mm ou 1/20736 toise ou 1/1728 pied ou 1/144 pouce ou 1/12 ligne

POSSON Mesure de capacité de liquide

1 posson = 1 double de potion ou 4 roquilles ou 1/4 setier ou encore 0.119 l

1/2 posson = 2 roquilles ou 0.054 à 0.06 l

POT Mesure de capacité de liquide

1 pot = 2 pintes ou 2 chauveaux ou 1 quade ou encore 1.860 l

1 pot d'Auvergne = 40 l

POUCE Mesure linéaire

1 pouce = 2.54264 cm

1 pouce de l'Ancien Régime = 12 lignes soit 2.707 cm ou 1/12 pouce ou 1/144 toise

Cette mesure peut être utilisée pour des mesures de surface (pouce carré) et de volume (pouce cube)

QUADE Mesure de capacité de liquide

La quade = 2 pintes soit 1.86 l

QUART Mesure de futaille = 54 à 55 l

Quart de botte = 104 à 106 l

Quart de muid = 68 l

Quart de Paris = 67 l

La quart = 13.5 veltes

QUARTERON Mesure de poids

1 quarteron = 1/4 livre soit 122.4 g ou 4 onces

QUARTAUT Mesure de capacité de liquide

Le quartaut = 9 veltes

1 quartaut d'auvergne = 137 l

1 quartaut de Beaune = 114 l

1 quartaut bourguignon = 57 l

1 quartaut chalonnois = 114 l

1 quartaut d'Orléans = 114 l

1 quartaut de Vouvray = 125 l

Le quartaut (patois bourguignon) = 1/4 feuillette

QUARTE Mesure de capacité de liquide

1 quarte = 2 boisseaux ou 1 pot ou 1/2 bichet

QUARTIER Mesure de longueur (étoffes)

1 quartier = 1/4 aune soit 0.30 m

QUEUE Mesure de futaille

1 queue = 8 soillées ou 360 pots soit 669.6 l
1 queue de Paris = 894 à 900 l
1 queue de Bourgogne = 2 tonneaux ou poinçons
La demi queue, mesure très utilisée
1 demi queue ordinaire = 108 l

Elle était variable selon les lieux :

Demi queue d'Anjou = 243 l
Demi queue de l'Aube = 228 l
Demi queue d'Auvergne = 280 à 297 l
Demi queue bâtarde = 236 l
Demi queue de Blois = 236 l
Demi queue de Cahors = 221 l
Demi queue de Chalon sur Saône = 214 l
Demi queue châlonnais = 224 l
Demi queue de Champagne = 183 l
Demi queue de Château Thierry = 185 l
Demi queue du Cher = 243 l
Demi queue de Chinon = 243 l
Demi queue de Condrieu = 251 l
Demi queue de Garonne = 217 l
Demi queue du Gâtinais = 221 l
Demi queue du Languedoc = 274 l
Demi queue de Mâcon = 213 l
Demi queue de Montigny = 213 l
Demi queue de Montlouis = 243 l
Demi queue nantaise = 243 à 248 l
Demi queue d'Orléans = 216.067 l
Demi queue de Saint Gilles = 289 l
Demi queue de Sancerre = 221 l
Demi queue de Sologne = 232 l
Demi queue du Vaucluse = 275 l
Demi queue de Villeneuve = 175 l
Demi queue de Vouvray = 255 l

QUINTAL Mesure de poids

1 quintal = 100 livres ou 48.951 kg
1 quintal actuel (100 kg) est réservé au poids des grains

RASEL Mesure de capacité pour le blé (XIII°-XIV° siècle)

RASIER Mesure de capacité pour les matières sèches au XIV° siècle

1 rasier = 80 l

RASIERE Mesure de capacité de liquide

1 rasière = 33 pots soit 70 l environ

ROQUILLE Mesure de capacité de liquide

1 roquille = 1/4 setier soit 0.119 l

SEAU Mesure de capacité de liquide

1 seau = 10 à 12 l

SEBILLE Mesure de capacité de liquide

1 sébille = 3 à 5 l

SETIER Mesure de capacité de liquide

1 setier de Paris = 8 pintes de Paris soit 7.45 l

1 setier (pour les boissons) = 0.466 l

Le setier du Doubs pour les futailles = 50 l

1 setier (pour l'avoine) = 7 minots soit 273.17 l

1 setier (pour le blé ou le seigle) = 4 minots soit 156.12 l

1 demi setier = 2 possons soit 0.238 l

Le demi setier est le 1/32 du setier et non la moitié du setier comme cela le laisse croire

1 demi setier de charbon de bois = 20 mines (clients) ou 16 mines (vendeurs)

1 demi setier de terre = 7 1/2 mines

1 demi setier de plâtre = 72 boisseaux soit 36 sacs

1 demi setier d'avoine = 288 boisseaux

1 demi setier de sel = 192 boisseaux

1 demi setier de blé = 144 boisseaux

SEURLEE La seurlée est l'espace laissé entre deux sillons pour éviter un enrochement ou une dénivellation dans une vigne

SIXAIN Mesure de futaille

1 sixain = 60 l

SOILLEE Mesure de vin

1 soillée = 45 pots

SOITURE Mesure de surface

Dans le Beaunois, la soiture = 34.284 a

La soiture de pré ou encore "le grand journal", en Bourgogne = 360 perches soit 34.28 a

SOLIVE Mesure de volume

1 solive = 3 pieds cube ou 0.1028 stère

STADE Mesure linéaire, dont l'origine est très ancienne

En Grèce, le stade = 600 pieds soit entre 147 et 192 m

TAILLE Mesure de longueur réservée aux étoffes

1 taille = 1/8 aune soit 0.15 m

TIERCEROLLE Mesure de futaille

1 tiercerolle du Gard = 230 l

TIERCON Mesure de futaille

1 tierçon = 21 veltes soit 53 l

1 tierçon de Champagne = 91 l

1 tierçon de Cognac = 530 à 560 l

Le tierçon est aussi nommé "demi-coq"

TINNE Mesure de futaille

La tinne du Doubs = 53 l

TOISE Mesure de longueur

La toise fut créée au Châtelet en 1668

1 toise = 6 pieds de roi soit 1.9493 m

La toise-étalon fut créée en 1735

La toise beauinois = 2 1/2 pieds soit 0.812 m

La toise de Bourgogne = 2.430 m

La toise d'Embrun = 1.998 m

La toise de Lyon = 2.65 m

La toise de Villefranche (25 km de Lyon) = 1.195 m

La toise delphinale = 2.046 m

La toise carrée = 36 pieds carrés soit 0.037987 a ou 3.80 m²

La toise cube = 216 pieds cube ou 7.40389 stères

TONNEAU Mesure de futaille

1 tonneau = 1 muid ou 1 poinçon ou 140 pointes ou encore 2 feuilletes

1 tonneau de Bordeaux = 900 l

1 tonneau ou poinçon (mesure de Dijon) = 228 l

1 tonneau de Bourgogne (pour le plâtre) = 140 pintes soit 226.1 l

Mesure de poids

1 tonneau = 20 quintaux ou 2000 livres ou encore 979.012 kg

Le tonneau de volume réservé aux bateaux fut adopté par Colbert en 1681

1 tonneau = 1.44 mètre cube

TONQUE Mesure de capacité de liquide

La tonque de Bretagne = 15 à 20 l

TORCHE Mesure de gerbes

1 torche valait 1 paquet de 150 brins d'osier

TREIZEAU Mesure de poids

1 treizeau = 3 deniers ou 1/8 once soit 3.82425 g

VELTE Mesure de capacité de liquide

Velte ordinaire = 8 pintes

Velte de Paris = 7.45 l

Velte des Charentes = 7.617 l (en 1800) et 205,65 l (en 1844)

Il fallait 27 veltes pour faire une barrique de cognac

VERGE Mesure de surface

1 verge = 1/4 arpent soit 1276 m²

VOIE Mesure de volume

1 voie (pour le bois) = 1/2 corde de grand bois soit 1.92 stère

La voie de Paris = 56 pieds cube soit 1.9195 stère

En 1800, la demi voie de Paris = 1 stère

Mesures non encore élucidées

Nom	Application	Lieu	Date
valais	Mesure de grains	Mayenne, Ruillé-le-Gravelais	1780